



**Audience du 9 juin 2020**  
**Jugement du 16 juin 2020**

**Requêtes n° 200989 – M. Bourdanove**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **Jugement relatif au 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale du 15 mars 2020 de la commune de Blauzac**

Le tribunal administratif de Nîmes a été saisi, par M. Bourdanove, maire sortant, d'une requête tendant à l'annulation de l'élection des candidats proclamés élus lors du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales de la commune de Blauzac du 15 mars 2020 et à la proclamation de l'élection de la liste « agir ensemble pour Blauzac ».

Par un jugement du 16 juin 2020, le tribunal administratif a fait droit à la requête de M. Bourdanove.

Le tribunal administratif a estimé que la circonstance que les bulletins de vote de la liste « agir ensemble pour Blauzac » conduite par M. Bourdanove comportaient le nom de femme mariée d'une candidate de cette liste, et non son nom de jeune fille comme enregistré à la préfecture, n'a pu, ni induire les électeurs en erreur sur l'identité de la liste pour laquelle ils votaient, ni méconnaître les dispositions de l'article R. 66-2 du code électoral. Les électeurs qui ont utilisé ces bulletins ayant ainsi clairement manifesté leur intention de voter pour la liste conduite par M. Bourdanove, la circonstance mentionnée ci-dessus n'a pu altérer la sincérité du scrutin, eu égard par ailleurs à l'écart de voix entre les deux listes.

Le tribunal en a déduit que les bulletins contenant le nom de d'épouse de la candidate, considérés à tort comme nuls lors de la proclamation des résultats, doivent être attribués à la liste conduite par M. Bourdanove, « agir ensemble pour Blauzac », soit 489 suffrages, contre 216 suffrages obtenus par la liste « Blauzac ...nouvel élan ».

Par voie de conséquence, le tribunal a proclamé élus en qualité de conseiller municipal, les treize premiers candidats de la liste « agir ensemble pour Blauzac » et les deux premiers candidats de la liste « Blauzac ... nouvel élan ! ». Il a également proclamé élus en qualité de conseiller communautaire les trois candidats de la liste « agir ensemble pour Blauzac ».